



Attestation de compétences pour des jeunes en situation de handicap (ULIS Lycée et médico-social)

(Expérimentation terminée)

Circonscription d'inspection du 1er degré Seine-Maritime ASH-2
5 PLACE DES FAIENCIERS , 76000 ROUEN

Site : <http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?Attestation-de-competences-en-CAP>

Auteur : Giliane RONDEAU

Mél : 0763343w@ac-rouen.fr

Comment délivrer les attestations de maîtrise de connaissances et de compétences pour les élèves scolarisés en ULIS de lycées professionnels ?

Plus-value de l'action

Partenariat entre Établissements médico-sociaux et Éducation nationale.

Regard croisé d'évaluateurs issus de champs d'intervention différents (ETS, PLP et entreprises).

Nombre d'élèves et niveau(x) concernés

- Élèves d'ULIS Lycées
- Usagers d'établissements médico-sociaux (IMPro, ITEP...)

A l'origine

Lors de la journée d'étude du 2 février 2012 (Compétences, qualifications, diplômes ; Quels passeports pour l'emploi des personnes handicapées ?), l'association ARAMIS (Association Régionale pour l'Alternance et la mise en réseau des établissements de Haute Normandie) présentait un protocole et des outils d'évaluation de compétences professionnelles basés sur les fiches REAC de l'AFPA.

Suite à la circulaire n° 2010-088 du 18-6-2010, un groupe de travail, sous le pilotage de Madame BRYON (IEN ASH CT), a été mis en place. 4 attestations de compétences d'enseignement général et technique (APR, ATMFC, Culinaire et Service-Hôtelier) ont été conçues pour les élèves sortant de l'ULIS sans l'obtention du CAP.

Différents professeurs de lycée professionnel ont participé à la réalisation des attestations de compétences sous la direction de Madame Marie-Pascale Schammé, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées, qui a assuré la relecture des documents afin qu'ils soient calés aux référentiels :

- Mme Chakir, PLP Biotechnologie, pour le CAP APR Agent polyvalent de Restauration ;
- Monsieur James, PLP Hôtellerie pour les services hôteliers ;
- Mme Marie PLP Biotechnologie pour l'attestation en CAP ATMFC .

S'est alors posé la question de la pertinence d'avoir deux outils différents à destination des familles, du jeune et de l'employeur. La proposition d'une attestation permettant une convergence des outils existants a émergé.

Objectifs poursuivis

Objectif à atteindre :

Mutualisation des compétences entre des Ulis Lycée et des établissements médico-sociaux dans la validation de compétences générales et professionnelles pour des jeunes handicapés.

Sous-objectifs :

- Avoir une réflexion commune entre les différents partenaires (EMS, ULIS, ARS, EN, MDPH...)
- Avoir un regard croisé entre professionnels : notamment ETS, PLP et entreprises
- Faciliter l'employabilité et la lisibilité des compétences du jeune handicapé
- Uniformiser les outils

Description

Cette attestation de compétences pourra être renseignée en cours de formation et/ou en épreuve ponctuelle :

- épreuve ponctuelle en milieu connu (Phase 1) avec un jury connu [responsable des apprentissages professionnels du candidat et un intervenant extérieur (ARAMIS ou Éducation Nationale)] ;
- épreuve ponctuelle dans un autre établissement (Phase 2) avec un jury moins connu [responsable des apprentissages professionnels du candidat et un intervenant extérieur (ARAMIS ou Éducation Nationale) et le responsable des apprentissages professionnels de l'établissement d'accueil où se déroulera l'épreuve] ;
- épreuve ponctuelle au cours d'un stage (Phase 3) ou en situation ordinaire de travail avec un jury moins connu et professionnel [responsable des apprentissages professionnels du candidat et un intervenant extérieur (ARAMIS ou Éducation Nationale) et le professionnel de la structure où se déroulera le stage].

Modalité de mise en oeuvre

Calendrier prévu :

Attestation GACPI en CCF : A partir de décembre 2013.

Jury ponctuel (phase 1) : A partir de janvier 2014.

Équipe engagée :

Positionnement d'examineurs sur les évaluations ponctuelles : ANTHOINE Marielle (CPC ASH-2 – Seine-Maritime), CONREAUX David (CPC ASH-1 – Seine-Maritime), CROMBE Olivier (Directeur du CRRHP - ARAMIS) et MIDELET Julia (Formatrice - ESPE).

PLP, ETS et entreprises sur les jurys ponctuels.

Trois pôles mis en place :

- Rouen et région Rouennaise.
- Le Havre et région Havraise.

- Eure.

Trois ressources ou points d'appui

-

Difficultés rencontrées

-

Moyens mobilisés

Logistique : préparation des jurys, accompagnement des équipes, proposition d'outils (papiers, numériques et vidéos) de formation et de validation de compétences.

Partenariat et contenu du partenariat

Participation de 18 IME, 5 ITEP, 4 ESAT et 6 Lycées soit 43 établissements.

Liens éventuels avec la Recherche

-

Evaluation

Evaluation / indicateurs

LES EFFETS ATTENDUS

- Reconnaissance par le monde professionnel de cette attestation de compétences pour des jeunes handicapés ne pouvant accéder à un diplôme de niveau V.
- Favoriser l'employabilité de jeunes handicapés ayant validé qu'une partie de compétences professionnelles.

LES INDICATEURS DE RÉSULTATS RETENUS

- Nombre d'établissements participants
- Nombre de jeunes positionnés sur les validations ponctuelles

Documents

=> Livret et attestation de compétences

La circulaire du 18 juin 2010 indique que certains élèves scolarisés en ULIS ont la possibilité, moyennant des aménagements des conditions d'examen, de valider des unités du CAP. D'autres, en raison de leurs difficultés ne peuvent y prétendre. Dans ce cas, une attestation de compétences, validée par

URL : <http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?Attestation-de-competences-en-CAP>

Type : document

Modalités du suivi et de l'évaluation de l'action

-

Effets constatés

Sur les acquis des élèves :

-

Sur les pratiques des enseignants :

-

Sur le leadership et les relations professionnelles :

-

Sur l'école / l'établissement :

-

Plus généralement, sur l'environnement :

-